

Grille de pointage pour la sélection des participants à un séjour

À utiliser par la personne ou le comité responsable de la coordination d'un séjour pour chaque aspirant voyageur en cas de réception de demandes excédant le nombre de places disponibles pour le séjour.

Tenir compte des activités reliées aux deux derniers accueils et aux deux derniers séjours de notre club. Le nombre de points alloués est pour chaque accueil ou séjour.

NOM DU MEMBRE : _____

Fonction exercée	Nombre de points par accueil / séjour	Nombre de points alloués au membre
1. Hôte d'hébergement pour un accueil	10	
2. Hôte de repas	4	
3. Hôte de jour : selon le niveau de participation	1 à 4	
4. Responsable de la coordination (RC) d'un accueil ou d'un séjour	10	
5. Adjoint ou adjointe au RC (ARC)	5	
6. RC/ARC si l'accueil ou le séjour est annulé tard dans le processus	6	
7. RC/ARC si l'accueil ou le séjour est annulé tôt dans le processus	3	
8. Implication significative dans un accueil ou un séjour	4	
9. Membre du conseil d'administration (CA)	7	
10. Responsable d'une activité au sein du club	2	
Nombre Total de points		
Points soustraits (selon le cas)	7 ou 10	
Total		

Points qui seront soustraits :

1. Si vous avez participé au dernier séjour : 10 points
2. Si vous avez participé à l'avant-dernier séjour : 7 points

Remarques :

Ceci est une adaptation de notre système mis en place dans le passé. Cette grille n'est utilisée seulement que lorsque plus de personnes que de places disponibles s'inscrivent pour un séjour donné, une situation rare.

Ce système a pour but de promouvoir la participation du plus grand nombre de personnes dans notre association. Par exemple, lors d'un accueil, les membres participant au « Comité des 10 » (comité qui organise un accueil) peuvent accumuler des points pouvant supporter leur candidature à un séjour.

Pour un séjour, il y a habituellement une personne responsable de la coordination, une personne pour seconder et une personne responsable de la trésorerie; il y a souvent une personne responsable du journal du séjour. Parfois d'autres personnes acceptent des tâches variées pour appuyer dans l'organisation du séjour (ex. : la personne responsable du spectacle offert par notre club, une autre responsable de l'achat de cadeaux, etc.)

Pour faire en sorte que ce ne soient pas toujours les mêmes personnes qui voyagent et pour donner une chance à ceux et celles qui ont donné du temps et des efforts dans la vie de notre club ou la gestion de nos accueils et séjours, des points sont soustraits pour avoir participé aux deux derniers séjours.

Le formulaire sera envoyé à tous les nouveaux membres du club afin de les sensibiliser à l'importance de leur implication dans nos activités.

Lorsque la grille sera utilisée, la personne responsable de la coordination du séjour s'adjoindra les personnes responsables des deux derniers accueils et séjours afin de remplir la grille pour les personnes intéressées. La liste des aspirants sera utilisée en nommant d'abord les membres qui recueillent le plus de points, jusqu'à un total maximum du nombre de places disponibles.

La personne responsable de la coordination du séjour aura le dernier mot. Si les aspirants sont un couple, on utilisera la grille pour une seule personne, celle qui se mérite le plus de points. Il est entendu que si cette personne est retenue, le conjoint ou la conjointe pourra participer au voyage, s'il ou elle le désire.

(Mise à jour 2022-01-24)